



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017 à 18 HEURES

Date de convocation : 6 octobre 2017  
Nombre de Membre en exercice : 9  
Nombre de Membre présents : 6  
Nombre de votants : 8

*L'an deux mille dix-sept, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.*

*Présents : MM. BONTÉ Gérard, CHABERT Gérard, CHARLES Claude, CHAUFFARD Benoit, Mmes LANDRE Mélanie, NAULOT Patricia,*

*Absents excusés : Mme BAGNARD Florence (donne pouvoir à M. BONTÉ Gérard), M. CLÉRIOT Jean-Pierre, M. AMIOT Bruno (donne pouvoir à M. CHABERT Gérard),*

Le nombre de conseillers présents étant de six, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Mélanie LANDRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la révision de statuts à la CCAVM ; le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.*

*Le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Alain MURER, conseiller municipal, décédé le 14 septembre 2017*

## Extension réseau Rue de la RIOTTE

Le Maire présente au Conseil municipal les devis reçus en mairie de la société TPIL concernant les travaux d'extension du réseau assainissement nécessaires « rue de la Riotte ». Le montant des travaux est trop élevé. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de renégocier le pourcentage de répartition des coûts de cette opération.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

## Délibération n°2017/27 – Jardin du souvenir

Le Maire présente le projet de cavurne pour le nouveau cimetière. Il s'agit de la contraction des mots « caveau » et « urne », ce petit caveau individuel est construit en pleine terre. Il est composé d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes cinéraires, d'une plaque pour fermer son accès et garantir son étanchéité et est recouvert d'une dalle gravée, généralement en granit, permettant un aménagement floral. Il est proposé deux devis : l'un pour deux cavurnes, le deuxième pour quatre cavurnes.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **OPTE pour le devis de 5 730 € TTC comprenant 4 cavurnes.**
- **CHARGE le Maire de signer tous documents y afférents**
- **DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017.**

## Délibération n°2017/28 – Redistribution des délégations de Messieurs RENAULT et MURER

Le Maire rappelle les délégations occupées par Messieurs RENAULT et MURER. Il est nécessaire de les redistribuer.

- Délégué SDEY : Monsieur Gérard BONTÉ
- commission voirie, chemins et bois communaux : Monsieur Benoit CHAUFFARD
- commission finances : Monsieur Gérard BONTÉ
- responsable location salle polyvalente : Madame Mélanie LANDRE
- commission appel d'offres : Mesdames Patricia NAULOT et Mélanie LANDRE
- commission eau et assainissement : Monsieur Claude CHARLES
- correspondant défense : Monsieur Benoit CHAUFFARD



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017 à 18 HEURES

## Délibération n°2017/29 – Tracteur

Le Maire présente l'avoir reçu en mairie concernant la reprise du tracteur. L'achat d'une petite débroussailleuse est privilégié.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** cet achat.
- **CHARGE** le premier adjoint de procéder à cet achat.

## Délibération n°2017/30 – Subvention comité des fêtes

Le Maire rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 11 mai 2017. Le besoin étant moins important qu'initialement prévu, le Maire demande au Conseil municipal d'annuler la délibération n°12/2017 et d'acter la somme allouée au comité des fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND** acte de cette modification.
- **ACCEPTE** d'annuler la délibération prise le 11 mai 2017
- **VALIDE** la subvention allouée, à savoir 500 €

## Délibération n°2017/31 – CCAVM – procédure de révision des statuts

Le Maire soumet au Conseil municipal la procédure de révision des statuts de la CCAVM (Communauté des Communes Avallon-Vézelay-Morvan). Cette révision consiste à transférer les compétences pour la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, APPROUVE la modification statutaire proposée par la CCAVM en conseil communautaire du 11 septembre 2017.*

## Questions et informations diverses.

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a constitué un dossier avec photos suite à l'intervention de l'entreprise PIGEONNAT lors des travaux de réfection de voirie « route de Domecy sur le Vault » et que ce dossier est parti chez notre assureur.

Monsieur CHARLES rend compte de la réunion GEMAPI et de l'assemblée générale de l'UNA auxquelles il a assisté.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'enlèvement des embâcles sont prévus d'ici fin 2018.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures.

CHABERT Gérard	CHAUFFARD Benoit	LANDRE Mélanie
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre <i>Absent excusé</i>	BONTÉ Gérard
AMIOT Bruno <i>Absent excusé Pouvoir à M. CHABERT</i>	CHARLES Claude	BAGNARD Florence <i>Absente excusée Pouvoir à M. BONTÉ</i>